

DÉFINITION D'UNE ASSOCIATION

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Article 1er de la loi du 1er juillet 1901

Pourquoi une association?

Une association naît avant tout d'une volonté ou de passion commune de plusieurs personnes souhaitant proposer ou réaliser un projet collectif.

C'est un lieu de partage des idées et de convictions.

Elle permet de statuer officiellement les personnes membres, le siège social, les objectifs, le fonctionnement et l'organisation.



A but non lucratif

On parle plus souvent d'association à but non lucratif, ce qui signifie qu'une association ne peut réaliser de profits à des fins d'enrichissement personnel ni que les bénéfices soient répartis entre ses membres sous quelque forme que ce soit; mais devront uniquement servir à financer les objectifs visés.



Qui peut créer une association?

Toute personne âgée de minimum 16 ans peut créer une association. Deux personnes suffisent, il s'agit souvent des deux premiers dirigeants de l'association. Il n'y a aucune restriction de nationalité. Un mineur de moins de 16 ans peut créer ou diriger une association avec l'autorisation de ses parents.

Il n'est pas interdit de créer une association seul mais il sera impossible de la déclarer à la préfecture, donc de bénéficier du statut de personne morale.



Formaliser son projet

Les objectifs d'une association doivent être réfléchis en amont.

Il convient que les personnes désirant s'y investir définissent ensemble de l'objet de l'association, des actions à mettre en place, du lieu où se dérouleront leurs activités (international, national, local...).

Elles devront également désigner les dirigeants, le siège social mais aussi recenser les besoins indispensables pour le bon fonctionnement de leur association (moyens humains, logistiques, matériels et financiers).

Elles devront s'assurer qu'il n'existe pas déjà une association partageant les mêmes buts sur le même territoire.



Pourquoi?
Comment?
Quoi?
Avec qui?
Pour qui?
Où?

Officialiser une association

A l'issue de ces réflexions, une association doit organiser une assemblée générale constitutive et rédiger ses statuts. Elle doit ensuite être déclarée de façon officielle en préfecture afin de bénéficier d'un statut juridique et être reconnue comme personne morale*.



***personne morale**: en droit, désigne une entité dotée de la personnalité juridique permettant d'être directement titulaire de droits et d'obligations semblables à ceux des personnes physiques.